

Services Techniques
services.techniques@gond-pontouvre.fr
Tél : 05.45.68.87.67

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE GOND-PONTOUVRE

Permission de voirie - Arrêté de Circulation

Fermeture à toute utilisation pour cause d'intempéries

Le Stade municipal de la rue Jean Jaurès

Le Maire de la Commune de GOND-PONTOUVRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L2214-4,

Vu la demande du 9 janvier 2025, de Hôtel de Ville GOND PONTOUVRE - Avenue du Général de Gaulle 16160 GOND PONTOUVRE,

Considérant qu'en raison des intempéries, le terrain étant devenu fragile et impraticable, il importe de réglementer l'utilisation du stade et de fermer à toute utilisation le Stade municipal de la rue Jean Jaurès – 16160 Gond-Pontouvre,

ARRETE

Article 1 - Pendant la durée de fermeture : **du 23 octobre 2025 au 27 octobre 2025**

- Obligation d'afficher le présent arrêté et pendant toute sa durée.
- Stade fermé à toute utilisation sauf au personnel municipal habilité.

Article 2 - Les organisateurs sont prévenus de cette interdiction.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, de Poitiers (15 rue de Blossac – 86000 POITIERS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 - Le Maire de Gond-Pontouvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Gond-Pontouvre, le 23 octobre 2025

Le Maire
Gerard DEZIER

